



# ARRETE DU MAIRE

23.24

N° identifiant	2023-058-ATC-00006	Titre	Réglementation de la circulation CHEMIN DE LA CURE
----------------	--------------------	-------	--

Référence du chantier à rappeler : 2023-058-ATC-00006	PJ
---	----

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

**VU** le Code de la voirie routière

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger et le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

**CONSIDERANT** que l'organisation Le Printemps D Potes nécessite de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers le 13/05/2023, CHEMIN DE LA CURE,

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1** Le 13/05/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent CHEMIN DE LA CURE.  
La circulation est interdite sur le chemin la journée de 9h30 à 23h.  
La circulation des véhicules est interdite.

**ARTICLE 2** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise TARAXACUM.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification, son affichage ou sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.  
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la notification, de l'affichage ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**ARTICLE 4** Le commandant de gendarmerie de Chauvigny et Monsieur le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

LA CHAPELLE-MOULIERE,  
Le 5 mai 2023  
Le Maire Suppléant,

Sylvie ROY



AR Prefecture

086-218600583-20230505-ARRETE\_23\_24-AR  
Reçu le 05/05/2023